

Sourds et travail **La LPC, une aide** **à l'intégration**

À propos de l'article intitulé «Un monde du travail encore hostile aux sourds» («24 heures» du 6 décembre 2019).

Vous faisiez état dans vos colonnes des difficultés que les personnes sourdes ou malentendantes rencontrent pour s'intégrer dans le monde des études et du travail. Il est vrai que réaliser une formation supérieure ou trouver un emploi s'avère compliqué lorsque l'ouïe fait défaut. Il existe pourtant un outil, peu connu du public, qui atténue ces difficultés: la langue parlée complétée (LPC). Cette technique visuelle utilise la main pour donner accès au langage oral en levant les ambiguïtés liées au décodage du mouvement des lèvres (lecture labiale). Parce qu'elle permet de développer les mots en langue orale, la LPC facilite la reconnaissance des mots écrits et de leur signification. Elle réduit ainsi les difficultés d'accès au langage écrit que rencontrent les personnes sourdes et dont il était question dans l'article. De plus, la LPC s'apprend très vite, puisque c'est un simple complément à la langue parlée, et non une langue à part entière. Elle est de ce fait accessible sans grands efforts à toute personne entendante.

Les personnes sourdes qui utilisent la LPC gagnent en autonomie, car elles pratiquent la langue de leur environnement et n'ont donc pas toujours besoin d'interprète pour communiquer. Elles peuvent par conséquent plus facilement suivre des études et s'insérer dans le monde du travail, même dans le secteur tertiaire. Ainsi, les bénéficiaires de notre fondation - qui promeut l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des sourds et malentendants au moyen de la LPC - occupent des postes aussi divers que chargé de communication, designer, ingénieur en électricité, cinéaste, édu-

cateur spécialisé et ergothérapeute, pour n'en citer que quelques-uns.

Jean-Luc Nicoulin, directeur de la Fondation A Capella

--